



**GEP**

ALGEP  
**LISTED**  
NYSE  
ALTERNEXT

imagine **future** energies



**RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DU PREMIER SEMESTRE 2015**

## SOMMAIRE

- 1- Présentation générale du groupe
- 2- Activité du groupe et faits marquants du premier semestre 2015
- 3- Stratégie et perspectives
- 4- Evènements postérieurs à la clôture du 30 juin 2015

## 1 - Présentation générale

Le Groupe Global EcoPower est un constructeur clé en main de centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre des énergies renouvelables, éolienne et photovoltaïque principalement, en vue de les revendre.

Une fois cédées, les centrales sont exploitées (contrat d'O&M) par GEP pour le compte du client, pendant une durée de 15 à 20 ans.

Jusqu'à Mi 2014, GEP identifiait, sélectionnait et faisait acquérir par ses clients « avant construction » des projets bénéficiant des droits et autorisations permettant la construction des centrales.

Courant 2014 dans le cadre de l'évolution programmée de sa stratégie, le Groupe a acquis, pour la première fois sur ses fonds propres, la Société PEVD (Parc Eolien de la Vallée du Don) qui détient tous les droits et autorisations pour la construction d'une centrale éolienne de 10 MW sur les communes de Vay et de Marsac-sur-Don en Loire-Atlantique.

Pour ce faire, la construction sera financée à hauteur de 20 % sur les fonds propres du Groupe et par un prêt (dette senior) auprès des banques Triodos et BPI France pour les 80% restants.

Cette acquisition témoigne des nouvelles ambitions du Groupe qui consiste désormais à acquérir les sociétés support de programme, à monter le financement et à construire la centrale en vue de la revendre.

Depuis 2009 et dans sa stratégie de développement, GLOBAL ECOPOWER a donc connu deux étapes :

### **Etape 1 :**

La construction de centrales pour le compte de tiers investisseurs : ce fut le cas pour les deux centrales PV des Marottières (3,4 MWp) et de Veules-les-Roses (5,03 MWp) et les quatre centrales éoliennes de Montbray & Margueray (20 MW), La Guenelle (22 MW), La voie Romaine (22 MW) et Tramomarina (10,25MW), soit en tout 82,68 MW construits et vendues à un tiers investisseur.

### **Etape 2 :**

La construction de centrales pour son propre compte et revente à un tiers investisseur une fois les centrales en fonctionnement. C'est le cas de la centrale éolienne de Vallée du Don (10 MW) qui est financée, qui est en cours de construction et qui a déjà été vendue à un investisseur allemand, autre que le groupe Léonidas & Associates et de la centrale éolienne de Seuil Mont Laurent (10 MW) acquise durant le premier semestre 2015 et dont le financement total a été mis en place début Aout 2015 et qui elle aussi devrait être cédée à un investisseur courant 2016.

## **1.2. Positions et avantages concurrentiels**

Forte de l'expérience de ses fondateurs dans la construction "clé en mains" de centrales mettant en œuvre des énergies renouvelables (ENR) et de partenariats bâtis avec différents intervenants, Global EcoPower bénéficie d'une renommée et d'un savoir-faire qui en font un acteur important dans cette filière.

L'expérience de ses fondateurs, acquise par le passé dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales, conduit à un positionnement et à un avantage concurrentiel indiscutables qui vont permettre un développement rapide et professionnel de ses filières éolienne et photovoltaïque.

Par ailleurs, les Dirigeants restent particulièrement attentifs à l'évolution du marché et de la réglementation, leur permettant ainsi de s'adapter à ces évolutions.

## **1.3. Description des principales activités du Groupe**

### **1.3.1 Les activités de Global EcoPower**

Comme évoqué en introduction, le Groupe Global EcoPower est un constructeur clé en main de centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre principalement des énergies renouvelables éolienne et photovoltaïque.

D'une manière générale, la Société Global EcoPower intervient dans toutes les étapes menant du développement à la construction de centrales autonomes de production d'électricité, et notamment à l'ensemble des étapes d'un projet :

- Acquisition des sociétés support de programme (SSP) détenant toutes les autorisations,
- Etudes techniques et modélisations,
- Optimisation technique et financière,
- Demandes administratives,
- Recherche des différents fournisseurs,
- Ordonnancement, pilotage et coordination,
- Exploitation des centrales pour le compte des acquéreurs

Pour l'éolien en France, Global EcoPower ne développe pas en interne les centrales et se positionne pour acquérir des projets disposant de toutes les autorisations nécessaires et prêts à construire. Les centrales sont ensuite construites "clé en mains" pour les revendre à des tiers investisseurs.

Pour le photovoltaïque, la Société poursuit le développement de projets afin d'obtenir toutes les autorisations et permis de construire.

### **1.3.2 Les réalisations de Global EcoPower**

Global EcoPower a recherché, conçu, développé et construit "clé en mains" plusieurs centrales (6) éoliennes et photovoltaïques représentant en tout une puissance installée de 82,68 MW. Ces centrales peuvent être détaillées comme suit :

#### **Centrales photovoltaïques**

En 2011, la Société a construit pour le compte de Leonidas & Associates deux centrales solaires photovoltaïques :

Une centrale au sol d'une capacité installée de 5,03 MWc à Veules Les Roses en Seine Maritime, Un complexe agro-solaire composé d'un ensemble de serres (48 000 m<sup>2</sup>) et d'une centrale photovoltaïque de 3,49 MWc avec panneaux installés en toiture à Bourgneuf en Mauges en Maine et Loire.

#### **Centrales éoliennes**

Au cours de l'année 2012, Global EcoPower a identifié, analysé et fait acquérir par son client, Leonidas & Associates trois Sociétés Supports de Projets (SSP) qui détenaient l'ensemble des permis et autorisations permettant la construction de trois parcs éoliens en France.

En mai 2014, Global EcoPower a annoncé la signature avec la SAS Tramomarina (Groupe Leonidas Associates), d'un nouveau contrat d'assistance au maître d'ouvrage et de construction d'un parc éolien, d'une capacité installée de 10,25 MW, sur la commune de Soulanges, dans la Marne (51).

En août 2014, Global EcoPower a acquis les droits pour construire la centrale de Vallée du Don (10 MW). Les travaux sont en cours à la date du présent document et la centrale doit être raccordée au réseau public d'ERDF dans l'année 2015.

#### **Ces centrales peuvent être détaillées comme suit :**

Centrale dite "La Guenelle" dans la Marne : 22 MW (11 éoliennes Vestas V90 de 2 MW). La centrale a été raccordée fin 2013.

Centrale dite de Montbray - Margueray dans la Manche : 20 MW (10 éoliennes Repower MM 82 de 2 MW). La centrale a été raccordée le 15 avril 2014.

Centrale dite "La Voie Romaine" dans la Marne : 22 MW (11 éoliennes Vestas V90 de 2 MW). La centrale a été raccordée le 16 juin 2014.

Centrale de Soulanges dans la Marne : 10,25 MW (5 éoliennes Senvion (ex-Repower) MM92 de 2,05 MW). Les travaux ont démarré en septembre 2014 et la centrale a été raccordée en juin 2015.

## **Deux centrales sont en cours de construction à l'heure actuelle :**

La Centrale de la Vallée du Don dans la Loire Atlantique : 10 MW (5 éolienne Gamesa G90). Les travaux ont débuté en septembre 2014 pour un raccordement du parc au réseau ERDF prévu en 2015. La réception de la centrale doit intervenir dans l'exercice 2016.

La Centrale du Parc Eolien de Seuil Mont-Laurent (PESML) acquis en date du 5 juin 2015 et qui porte tous les droits et autorisations pour construire une centrale éolienne de 10 MW, dans les Ardennes et dont la réception des travaux est prévue en 2016.

## ***2 Activité du Groupe au premier semestre 2015 et faits marquants de la période :***

### **Résultats semestriels consolidés du groupe :**

Global EcoPower a réalisé au 30 Juin 2015 un chiffre d'affaires semestriel consolidé de 17,1 M€, quasi multiplié par 7 par rapport au 1er semestre 2014.

Ce chiffre d'affaires témoigne de l'évolution la stratégie de Global Ecopower qui conduit GEP à comptabiliser les coûts d'acquisition et de construction en charges et le produit de la vente en chiffre d'affaires, tous deux reconnus à l'avancement de chaque centrale. L'activité du 1er semestre est ainsi constituée de la reconnaissance de revenus pour la finalisation et le raccordement de la centrale éolienne de Tramomarina (10,25 MW dans la Marne), et de l'avancée des travaux pour les centrales de la vallée du Don (10 MW en Loire Atlantique) et Seuil Mont-Laurent (10 MW dans les Ardennes).

L'EBITDA semestriel s'établit à 926 K€, multiplié par plus de 5 par rapport au 1er semestre 2014.

La marge d'EBITDA du 1er semestre 2015 ressort ainsi à 5,4 %. Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation, le résultat opérationnel s'établit à 956 K€ au 1er semestre 2015.

Le résultat net part du groupe s'élève à 345 K€, après comptabilisation de 254 K€ de résultats des intérêts minoritaires, constitués des investisseurs privés détenant 40% des actions de la société portant la centrale de Seuil Mont-Laurent.

### **Au 30 juin 2015, Global EcoPower bénéficie ainsi d'une situation financière saine :**

Capitaux propres renforcés à 5 996 K€, dettes financières de 4 298 K€, constituées pour l'essentiel du premier tirage de fonds dans le cadre du financement de la construction de la centrale de Vay Marsac, dont la cession définitive à un investisseur allemand interviendra début 2016, et une trésorerie disponible de 1 281 K€.

---

**Durant le premier semestre 2015, les événements marquants suivants sont intervenus :**

**Fin des travaux de la centrale de Soulanges (Tramomarina) :**

Concernant la centrale de Soulanges dans la Marne : 10,25 MW (5 éoliennes Senvion (ex-Repower) MM92 de 2,05 MW) les travaux ont démarré en septembre 2014 et la réception de la centrale est intervenue fin juin 2015.

**Financement de la centrale éolienne de la Vallée du Don**

Le 18 février 2015, Global EcoPower a signé par l'intermédiaire de sa filiale Parc Eolien de La Vallée du Don (PEVD) une convention de crédit de 12,7 M€ et un crédit-relais TVA de 1,1 M€, permettant le financement de son parc éolien de 10 MW. Le pool bancaire prêteur est mené par Triodos Bank, banque de droit néerlandais, qui a syndiqué 50% du montant du crédit avec Bpifrance Financement. Le crédit-relais TVA a été contracté auprès de Bpifrance Financement.

Il s'agit d'un financement de projet d'une durée de 15 ans, sans recours sur GEP, basé sur les flux futurs de trésorerie qui seront générés par la centrale éolienne. Les intérêts de l'emprunt seront calculés sur une base de taux variable jusqu'à la mise en service de la centrale. A cette date, le taux variable sera transformé en taux fixe, sur la base du taux moyen des emprunts d'état (TME) plus la marge convenue, avec un remboursement du capital échelonné sur 60 trimestres.

**Cession de la SAS Parc Eolien de la Vallée du Don**

En date du 2 juin 2015, le Groupe a signé un contrat de cession, sous conditions suspensives, avec le groupe allemand LHI. Cet accord porte sur la cession de 100% des actions de la SAS Parc Eolien de la Vallée du Don, dont le transfert définitif est prévu début 2016.

**Acquisition de la société Parc Eolien de Seuil Mont-Laurent à hauteur de 60% et financement de celle-ci :**

Suite à la signature d'un contrat de cession de PEVD, GEP a définitivement acquis, en date du 5 juin 2015, 60% des actions de la société Parc Eolien de Seuil Mont-Laurent (PESML), auprès de Renvico France (ex Sorgenia). PESML porte tous les droits et autorisations pour construire une centrale éolienne de 10 MW, dans les Ardennes. A ses côtés, GEP a invité un groupe d'investisseurs privés à acquérir le solde de 40% du capital.

En outre, la signature d'une convention de crédit de 12,7 M€ et d'un crédit-relais TVA de 2,59 M€, permettant le financement de son parc éolien de 10 MW est intervenu le 10 Aout 2015.

Le pool bancaire prêteur est mené par Triodos Bank, qui a syndiqué 30% du montant du crédit avec Bpifrance Financement. Le crédit-relais TVA a été contracté en totalité auprès de Bpifrance Financement.

Il s'agit d'un financement de projet d'une durée de 15 ans, sans recours sur GEP, basé sur les flux futurs de trésorerie qui seront générés par la centrale éolienne. Les intérêts de l'emprunt seront calculés sur une base de taux variable jusqu'à la mise en service de la centrale. A cette date, le taux variable sera transformé en taux fixe, d'ores et déjà convenu à un niveau inférieur à 3% par an.

La mise en service de la centrale et son raccordement au réseau ERDF sont prévus mi-2016.

### **Attribution d'actions gratuites**

Lors de sa réunion du 3 juillet 2015, le Conseil d'administration a constaté la création et la livraison de 188 310 actions gratuites, attribuées à tous les actionnaires à raison de 4 actions nouvelles pour 100 actions anciennes, tel qu'approuvé par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2015. Il est précisé que du fait de l'exercice de 20 000 bons de souscription d'actions (BSA) le 19 juin 2015 et conformément au contrat d'émission des BSA, les actions nouvelles issues de cet exercice étaient éligibles à cette attribution, ainsi qu'à celle décidée le 26 mai 2014, à raison de 8 actions nouvelles pour 100 actions anciennes.

Le Conseil d'administration a donc constaté au total la création de 189 174 actions nouvelles. Au 3 juillet 2015, le capital social de GEP s'élève désormais à 1 623 118,20 €, divisé en 4 918 540 actions.

## ***3 – Stratégie et perspectives***

Le second semestre 2015 sera marqué par la poursuite d'un niveau d'activité soutenu, avec notamment la poursuite des travaux des centrales de Vay Marsac et Seuil Mont-Laurent.

Parallèlement, le groupe entend accentuer son développement à travers l'acquisition de davantage d'actifs, tant dans l'éolien que dans le photovoltaïque.

Quatre permis de construire sont en cours d'instruction pour le photovoltaïque ainsi que deux permis pour la construction de deux centrales de cogénération.

Au regard de l'évolution de son business model et des nombreux projets de développement en cours, Global EcoPower confirme son ambition et ses objectifs à horizon 2017, visant à réaliser un chiffre d'affaires de 120 M€ et d'un EBITDA de 32 M€.

Dans ce contexte, le groupe a cherché un renforcement de ses fonds propres afin de lui permettre d'intensifier l'acquisition d'opérations.



#### ***4 – Evènements postérieurs à la clôture du 30 Juin 2015:***

**C'est ainsi que le 22 Juillet 2015, le groupe a bénéficié d'un renforcement des fonds propres par émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions et par émission de trois lignes de bons de souscription d'actions**

A cette date Global EcoPower a en effet conclu, avec un fonds géré par la société d'investissement Atlas Capital Markets (ACM), un contrat relatif à l'émission et la souscription d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) et de deux lignes de bons de souscription d'actions (BSA).

La conversion et l'exercice de l'intégralité des OCABSA et des BSA permettraient de renforcer les fonds propres de GEP à travers des augmentations de capital potentielles d'un montant total maximum de 13 250 000 € (prime d'émission incluse) en cas de conversion et d'exercice de l'intégralité des OCABSA et des BSA souscrits par ACM.

En parallèle, GEP a procédé à l'émission de BSA réservés au management de GEP entraînant une augmentation de capital potentielle subséquente d'un montant maximum de 1 350 000 € (prime d'émission incluse) en cas d'exercice de l'intégralité des BSA.

Au total, ces opérations portent sur des augmentations de capital potentielles cumulées d'un montant maximum de 14 600 000 € (prime d'émission incluse) en cas de conversion et d'exercice de l'intégralité des OCABSA et des BSA.